

Légation de Suisse

en

Bucarest, le 11 août 1933.
STRADA PITAR MOȘ 10

Roumanie

RÉF. N°

I-A-2.

PRIÈRE DE RAPPELER LE NUMÉRO DANS LA RÉPONSE

Confidentiel.



et en annexes
une copie par courrier
B21.25 Pz
Handwritten initials.

Monsieur le Conseiller fédéral,

J'ai l'honneur de soumettre à votre bienveillant examen quelques-unes des réflexions que m'ont suggérées mes récents séjours en Grèce et en Yougoslavie, ainsi que le début de mon activité en Roumanie.

I.

Considérations politiques.

Politiquement, la Grèce est plus proche de nous que la Roumanie. Elle s'apparente à la Suisse tout d'abord par la forme républicaine qu'elle a donnée depuis quelques années à son gouvernement et par l'intérêt que ses plus humbles citoyens prennent à la chose publique, intérêt qui, chez les Grecs, se traduit souvent par un excès d'habileté et de passion politiciennes.

Le souvenir de nos philhellènes est demeuré très vivant dans l'élite de la nation: je l'ai trouvé en mainte circonstance à l'origine d'une sympathie dont les témoignages, qui me furent prodigués, s'adressaient non à ma

Au Département Politique Fédéral,

Berne.

Vu Vu
Luy. 24.8.33

2 copies exp.

M. Interne
18.8.33
L. Stucki

M. Boman, Ruzenberg
en 24 à la direction
à faire le rapport
pour tous le ministères
dans le Département
ch. ch. 22 VIII 33



personne mais à notre pays.

La persistance des particularismes régionaux est encore un trait commun aux deux nations.

Enfin, la Grèce, soucieuse d'échapper à la tutelle des grandes puissances, s'efforce de pratiquer comme nous une politique d'équilibre et de neutralité. Nos immigrants, et particulièrement ceux qui représentent une valeur économique, scientifique ou intellectuelle - industriels, ingénieurs, professeurs, institutrices, techniciens de tout ordre - y rencontrent moins de méfiance que beaucoup de leurs concurrents étrangers, presque toujours soupçonnés d'être les instruments d'influences dont le pays cherche à se libérer.

Pour des raisons tout à fait différentes, le royaume yougoslave me semble aussi mieux préparé que la Roumanie à comprendre et à aimer la Suisse. Des divers éléments qui le composent, je n'ai pu approcher - et très brièvement - que le facteur serbe.

Dans l'Europe actuelle, les Serbes représentent assez bien ce que furent les Suisses entre Morgarten et les guerres d'Italie: l'ultimatum autrichien de 1914 équivaut, dans leur histoire, au chapeau de Gessler dans la nôtre. Paysans et soldats, rudes et sobres, ne possédant pas encore de "société" au sens mondain du terme, ils ressemblent fort à ce

que furent nos ancêtres avant la formation des patriciats. Ceux d'entre eux qui ne supportent pas sans quelque impatience le joug de la dictature considèrent la Suisse comme le dernier refuge de la démocratie et de la liberté. S'ils lui préfèrent la France, c'est - sans parler des services qu'elle leur a rendus et qu'elle leur rend encore - parce que la notion de l'Etat centralisé leur est plus familière que celle de l'Etat fédératif. Là encore, ils marchent sur les traces des Suisses d'autrefois. Nous avons eu, nous aussi, des "pays sujets", traités un peu comme des colonies. Nos guerres de religion n'ont pris fin qu'en 1848 et il nous a fallu six siècles pour arriver à la structure actuelle de notre organisme national. Mais aujourd'hui déjà, certains Serbes semblent deviner qu'un régime inspiré de notre fédéralisme pourrait être la solution - lointaine encore - des conflits de races et de confessions qui affligent leur pays.

En examinant quelles peuvent être les relations politiques de la Yougoslavie avec la Suisse, il convient de s'arrêter à la personne du Souverain. Des trois chefs d'Etat auprès desquels le Conseil Fédéral m'a fait l'honneur de m'accréditer, le Roi Alexandre me paraît être de beaucoup le plus intelligent et le plus conscient des devoirs de sa charge. A l'entendre s'exprimer très simplement, très posément, avec une grande douceur, d'une voix sans éclat et dont l'accent a quelque chose d'ecclésiastique, on ne croirait pas

être en présence d'un autocrate, d'un dictateur royal. Un binocle de professeur, un maintien presque timide effacent l'apparence martiale de l'uniforme militaire, mais, derrière ce regard bienveillant, on devine un esprit clair et une volonté ferme. Le Roi connaît fort bien notre pays, où son père a longtemps vécu en exilé, où lui-même a passé une enfance et une jeunesse qui n'eurent, semble-t-il, rien de royal. Il m'a parlé avec émotion de la peur qu'il avait éprouvée, dans son jeune âge, en passant sur le Pont Suspendu de Fribourg. Il m'a raconté aussi une ascension faite, par la neige, au Grand Saint-Bernard, pour y acheter un chien qu'il conserva jusqu'au jour où, soldat, il dut battre en retraite devant l'invasion. Au moment où je prenais congé, il me dit "Revenez me voir quand vous repasserez à Belgrade. J'aurai toujours plaisir à causer avec vous, à évoquer votre pays et tous les souvenirs que j'y ai laissés".

Je m'en voudrais d'exagérer l'importance de ces menus détails: ils indiquent néanmoins que le maître actuel de la Yougoslavie se montre reconnaissant de l'hospitalité donnée par la Suisse à toute sa famille. Ce sentiment pourrait, à l'occasion, nous être fort utile.

Les moeurs politiques des Grecs et des Serbes laissent fort à désirer: je les crois pourtant moins mauvaises, plus perfectibles que celles des Roumains. Pour cette raison encore, la République hellénique et le Royaume

- 5 -

yougoslave doivent être plus près de notre coeur que les Etats
du Roi Carol.

Certes, le peuple roumain n'est pas moins honnête qu'un autre. Les moeurs de ses paysans passent pour fort douces (ce qui n'est pas toujours le cas des Serbes et des Grecs). C'est par résignation, par indifférence, peut-être aussi par ignorance qu'il se laisse gouverner par des politiciens dont la plupart sont assez dénués de scrupules. La manière dont se sont formées - sous la domination turque et sous l'influence du Phanar - les classes dirigeantes de la Roumanie explique en partie ce phénomène. La Grèce a connu, il est vrai, des conditions assez analogues, mais, outre qu'elle s'est libérée plus tôt du joug ottoman, le sens politique, l'esprit critique, l'éloquence subtile de ses citoyens n'ont pas laissé se constituer chez elle une classe de boyards. Quant aux Serbes, ils ont la chance de posséder une dynastie nationale, très proche encore de la terre et de la classe paysanne.

II.

Considérations économiques.

Dès que l'on aborde les questions économiques, il faut, en se plaçant au point de vue suisse, renverser l'ordre des facteurs.

- 6 -

Des trois pays dont il est ici question, la Roumanie est celui qui, pour notre commerce extérieur, présente le plus d'intérêt. Le chiffre de sa population, l'étendue de son territoire, les richesses de son sol et de son sous-sol le désignent d'emblée à l'attention. La très rapide croissance de l'Etat roumain ne lui a pas encore permis de trouver la stabilité économique et politique. La crise dont souffre le monde entier l'affecte dans ses finances plus que dans sa vie intérieure, qui demeure assez pareille à ce qu'elle a toujours été. L'état de crise ne pouvant pas être éternel, il est certain que la Roumanie verra se relever tôt ou tard son "standard of life" et que, son développement industriel étant très insuffisant pour satisfaire à ses besoins, elle offrira aux pays dont l'industrie est fortement équipée des débouchés fort importants.

Mais, depuis qu'elle existe en tant qu'Etat indépendant, elle a toujours été un pays débiteur. Cette situation s'est aggravée avec la crise, au point de rendre les transactions extrêmement difficiles. L'argent, aujourd'hui, est plus rare que jamais. Les paiements se font mal. L'Etat donne lui-même aux particuliers un parfait exemple de ce qu'est le mauvais débiteur.

Néanmoins, l'exportateur qui sait doser adroitement la prudence et la hardiesse peut encore faire de bonnes affaires en Roumanie. Malheureusement, la pauvreté ac-

- 7 -

actuelle, non pas du pays, mais du consommateur, lui fait donner la préférence au bon marché sur la qualité, circonstance qui n'est guère favorable aux produits suisses. Des conditions analogues semblent exister en Grèce et en Yougoslavie.

Pour la Roumanie, la richesse réelle que lui a donnée la nature lui permettra sans doute un jour de consommer davantage, de mieux choisir et de payer plus cher ce qu'elle achètera.

Elle deviendra un meilleur client lorsque, ayant réussi à mettre en valeur son patrimoine, elle pourra en tirer des recettes suffisantes pour multiplier ses commandes. En attendant, les pays qui sont ses créanciers ont intérêt, pour rentrer dans leurs fonds par le moyen des accords de "clearing" à se fournir chez elle en produits du sol et du sous-sol, ce qui, d'autre part, leur permet d'espérer qu'elle se fournira chez eux en produits manufacturés, car la politique commerciale roumaine a pour mot d'ordre aujourd'hui de ne rien acheter à qui n'achète rien en Roumanie.

Ces considérations paraissent valoir aussi pour le Royaume yougoslave. Quant à la Grèce, il est douteux qu'elle devienne jamais pour la Suisse un client de tout premier ordre. Son sol pauvre ne peut guère l'enrichir. C'est par la navigation et le commerce que ses enfants s'entendent à faire fortune. Un ministre grec me disait à ce propos: "Mettez un de nos paysans à côté d'un agriculteur bulgare; donnez-leur à tous deux des lopins de terre identique. En moins d'un an,

le Bulgare aura transformé son domaine, en aura peut-être doublé la valeur, tandis que le Grec n'aura rien fait.

Mais placez un épicier grec en concurrence avec un épicier de n'importe quel pays: il ne faudra pas trois mois à mon compatriote pour obliger l'autre à fermer boutique".

L'ingéniosité des Hellènes les mettra, par ailleurs, en mesure d'introduire et de développer chez eux toutes les industries susceptibles d'y prospérer.

Je ne saurais songer à examiner ici toutes les entraves mises aux échanges commerciaux, dans les trois pays qui nous occupent, par les tarifs douaniers, le régime des contingentements, le nationalisme économique, les restrictions de toute sorte apportées par l'Etat à la liberté du commerce: il s'agit là de conditions qui sont celles de l'époque actuelle, qui se retrouvent dans le monde entier et qui ne présentent pas dans les Etats balkaniques un caractère particulier.

Je n'ai pas non plus la prétention d'avoir pénétré en quelques semaines la psychologie de plusieurs peuples et de pouvoir enseigner la méthode à suivre pour faire des affaires avec chacun d'eux.

Cependant, les conversations que j'ai eues dans les trois capitales avec des compatriotes dont le métier se rattache à l'industrie ou au négoce autorisent déjà certaines conclusions.

- 9 -

Au point de vue des lois et règlements, la situation faite dans les Balkans au commerce international n'est ni meilleure ni pire, en théorie du moins, que dans les pays de l'Europe occidentale. En pratique, il faut tenir compte du fait que ces lois et règlements sont appliqués par des administrations moins expertes et souvent aussi moins consciencieuses que celles d'autres Etats européens.

Ce qui intéresse particulièrement l'exportation suisse dans la péninsule balkanique, ce sont les caractères que les transactions commerciales y revêtent du fait des personnes avec lesquelles nous avons à traiter.

Ici, je pense surtout à la Roumanie.

Certaines de nos maisons font des expériences malheureuses parce que, sans prendre la peine de se renseigner, elles envoient de la marchandise à des clients qui se révèlent dans la suite insolvables ou malhonnêtes. Il arrive que des exportateurs suisses, ainsi châtiés de leur imprudence, renoncent totalement à s'aventurer sur le marché roumain et se déclarent fermement convaincus qu'il n'y a rien à faire "dans un pays pareil". C'est jeter le manche après la cognée: les affaires sont possibles, à la condition de procéder avec prudence. Mais cela exige toute une étude: d'abord, pour déterminer les besoins des régions où l'on veut s'introduire ou les articles qui ont quelque chance de s'y bien vendre; ensuite, pour connaître les positions prises

- 10 -

et les méthodes employées par la concurrence étrangère; enfin, pour s'assurer non seulement le moyen de vendre, mais celui de se faire payer. Pour autant que j'en puis juger, les firmes qui réussissent le mieux ici sont celles qui réussissent à constituer dans le pays une société d'apparence autonome, disposant sur place de certains appuis (exemple: Sulzer, dont la société roumaine a pour président de son conseil d'administration M. G. Mironesco, lequel, lorsqu'il fait partie du Gouvernement - comme c'est le cas aujourd'hui - cède sa place à son fils). Une autre formule dont les résultats paraissent favorables consiste à se faire représenter sur place par un bon agent, choisi de préférence parmi les compatriotes connaissant bien la région (exemple: la S.A. des produits Sandoz, de Bâle).

Les entreprises plus modestes, qui n'ont pas les moyens d'employer l'une ou l'autre de ces deux méthodes, sont évidemment moins bien placées pour se créer des débouchés intéressants. Avec de la prudence et du flair, elles peuvent néanmoins recueillir quelques succès. A cet effet, l'aide des Légations et Consuls peut se révéler fort utile, à la condition que l'on y recoure en temps utile, c'est-à-dire avant de s'engager dans une aventure, et non pas, comme on le fait généralement, c'est-à-dire trop tard et seulement pour tenter de réparer les ruines accumulées par des opérations mal conduites.

Bien entendu, l'efficacité du concours que l'on demande en ces matières aux Légations et Consulats pourrait être accrue dans des proportions considérables par certaines réformes à introduire dans les services. Vous trouverez à ce sujet quelques suggestions dans la quatrième partie du présent rapport. L'aide des Légations se révèle déjà fort utile pour pallier - souvent par des moyens de fortune - aux inconvénients que présente pour le commerce la réglementation du mouvement des devises.

III.

Colonies suisses en Roumanie, Grèce et Yougoslavie.

Le nombre des citoyens suisses établis dans les trois pays qui nous occupent paraît avoir sensiblement diminué au cours de ces dernières années. Il est aujourd'hui d'environ 1500 pour la Roumanie, de 450 à 500 pour la Yougoslavie et de 300 seulement pour la Grèce.

Ces chiffres modestes doivent être attribués tout d'abord à la crise économique mondiale qui rend fort malaisé à nos compatriotes l'exercice d'une profession lucrative en des régions où abondent les difficultés intérieures de tout ordre.

La Roumanie et le Royaume yougoslave ont vu s'accroître considérablement, à la suite de la guerre, l'étendue de leurs territoires respectifs. Cet accroisse-

- 12 -

ment soudain comporte une période de réadaptation et, si j'ose recourir à une comparaison triviale, un effort de "digestion" qui ne sont guère favorables à la prospérité des éléments étrangers. Quant à la Grèce, sa malheureuse campagne d'Asie Mineure, tout en opposant un cruel échec à ses ambitions territoriales, l'a contrainte, par l'afflux des réfugiés, à résoudre un problème démographique extrêmement ardu: on admire l'aisance avec laquelle les autorités helléniques ont réussi à répartir, sur une terre pauvre et de superficie exigüe, cet excédent de population, mais on ne saurait s'étonner que de telles circonstances s'opposent à la croissance des communautés appartenant à d'autres peuples.

Comme dans la plupart des pays, le nationalisme économique se fait sentir dans les Balkans et, sous couleur de protéger la main d'oeuvre indigène, cherche, par toutes sortes de mesures plus ou moins vexatoires, à écarter la concurrence étrangère et même à provoquer le départ de ceux qui, aux yeux des masses, en représentent les champions redoutables.

A Belgrade et Athènes comme à Bucarest, j'ai pu constater que nos compatriotes éprouvaient des difficultés croissantes à obtenir le renouvellement de leurs permis de séjour. Jusqu'à présent, les efforts des trois Légations pour défendre, dans ce domaine, les intérêts suisses, ont

été couronnés de succès. Mais l'avenir demeure incertain.

En Grèce, j'ai eu l'occasion d'entretenir de cette question M. Pasmazoglou, ministre intérimaire des Affaires Etrangères et je me plais à espérer que son amitié pour la Suisse trouvera là une occasion de s'affirmer.

Nos colonies dans les trois capitales où je suis accrédité présentent des caractères assez différents.

A Bucarest, nos compatriotes, assez nombreux, appartiennent aux professions les plus diverses. La plupart d'entre eux appartiennent à la fois au "Schweizerverein" et au groupe local de la Nouvelle Société Helvétique. Ils semblent animés du meilleur esprit et demeurent très attachés à la Suisse tout en vivant en bonne intelligence avec les Autorités et la population roumaines. La colonie suisse en Roumanie est d'ailleurs au bénéfice d'un passé déjà ancien et de traditions respectables dont l'histoire a été écrite avec beaucoup de conscience par M. M. Eggermann, amateur de la N.S.H. à Bucarest.

En Grèce ou, tout au moins, dans la région Athènes - Le Pirée, la communauté helvétique présente moins de cohésion. L'élément féminin, représenté surtout par des institutrices et des gouvernantes, y prédomine, ce qui ne contribue pas toujours à faire régner la concorde et la paix. Ajoutez à cela certaines inimitiés personnelles, dont l'origine remonte parfois jusqu'à l'époque de la guerre mondiale. Au surplus, il n'est pas trop surprenant que, dans un pays

- 14 -

où la politique passionne tout le monde, les étrangers se laissent parfois atteindre par la contagion et entraîner à prendre parti dans les querelles intestines de leurs hôtes.

La colonie suisse d'Athènes possède une société de bienfaisance et un groupe de la Nouvelle Société Helvétique. Il y a lieu de mentionner aussi la Ligue gréco-suisse, placée sous les auspices du philhellène genevois Jean-Gabriel Eynard. J'ai eu la bonne fortune de pouvoir coopérer, durant mon bref séjour, à la renaissance de cette Ligue, qui était un peu tombée en sommeil et qui, sous l'impulsion de son nouveau Président, M. Pesmazoglou, Ministre de l'Economie Nationale, semble appelée à rendre de grands services.

A Belgrade, nos compatriotes sont peu nombreux, tandis que plusieurs centaines de Suisses sont dispersés dans toutes les régions du Royaume yougoslave. Leur individualisme est tel que, malgré le goût très vif dont nous témoignons, en général, pour les associations de toutes sortes, il a été jusqu'ici impossible de former parmi eux la plus modeste Société. Cependant, les listes de souscription que la Légation fait circuler quand elle se trouve dans la nécessité absolue d'alimenter sa caisse de secours sont généralement bien accueillies.

Quand on songe aux 150.000 ressortissants de la Confédération qui ont pris domicile en France, un effectif inférieur à 3000 âmes pour les colonies suisses réunies de Roumanie, de Grèce et de Yougoslavie paraît, à première vue, modeste. Il prend néanmoins une importance et une signi-

- 15 -

fication tout autres si on le compare à celui des immigrants
 d'autres pays: le nombre des Suisses dont le Gouvernement
 Fédéral a confié les intérêts à un seul ministre est très
 supérieur à celui des sujets britanniques et des citoyens
 français dans les trois Etats en question, où, pourtant,
 l'Angleterre et la France entretiennent chacune trois en-
 voyés extraordinaires, plusieurs consuls généraux et consuls
 de carrière, ainsi que de nombreux agents de tous grades.
 Si l'on tient compte, en outre, des intérêts économiques
 de la Suisse dans le Proche Orient et si l'on compare, au
 point de vue budgétaire, l'effort de notre pays à celui de la
 plupart des nations européennes, on acquiert la conviction
 que la solution adoptée par le Conseil Fédéral constitue
 un minimum au dessous duquel il serait périlleux de descendre.

IV.

Comment la Suisse est-elle représentée en Roumanie, Grèce et Yougoslavie?

Avant d'examiner si et comment cette solution
 pourrait être améliorée, il convient d'en rappeler succinc-
 tement l'économie actuelle.

Elle se résume dans le tableau suivant:

Légations:

Bucarest: 1 ministre plénipotentiaire, accrédité en
 Roumanie, Grèce et Yougoslavie, 1 secrétaire de légation,
 1 chancelier, 1 commis, une dactylographe.

- 16 -

Athènes: 1 conseiller, ff. de chargé d'affaires ad intérim, 1 chancelier, 1 commis, 2 dactylographes.

Belgrade: 1 conseiller, ff. de chargé d'affaires ad intérim, 1 chancelier, 2 dactylographes.

Consulats:

Galatz (Roumanie): 1 consul honoraire.

Salonique (Grèce): 1 vice-consul honoraire.

Zagreb (Yougoslavie): 1 consul honoraire, 1 attaché consulaire ff. de chancelier.

Au point de vue diplomatique, la situation exposée ci-dessus n'a été rendue possible que par le bon vouloir des Cabinets d'Athènes et de Belgrade. Elle n'eût pas été réalisable si le Conseil Fédéral, au lieu d'établir son ministre à Bucarest, lui avait assigné pour résidence la capitale de la Grèce. Le Gouvernement roumain, en effet, n'eût pas accepté cette combinaison. Non sans quelque logique, il soutient qu'un ministre accrédité en Roumanie mais demeurant dans un autre pays ne saurait être remplacé à Bucarest, d'une manière quasi permanente, par un chargé d'affaires ad intérim. Aux Etats qui lui proposent un arrangement de cette nature, il répond: "Si vous ne voulez pas installer chez nous votre ministre, envoyez-nous un chargé d'affaires en titre, mais qui ne soit pas subordonné à un agent d'un rang plus élevé ayant sa résidence dans un autre pays". Lorsqu'un Gouvernement étranger tient absolument à ce qu'un de ses ministres

- 17 -

soit accrédité à Bucarest tout en habitant dans un autre pays, les Roumains y consentent, mais, sauf durant les séjours que l'intéressé fait dans leur capitale, ils lui adressent à son domicile réel toutes les communications qu'ils ont à lui envoyer. Parfois, néanmoins, ils acceptent qu'une mission diplomatique dont le chef, accrédité en Roumanie, n'y est point installé, ait à Bucarest des bureaux et un personnel. Mais alors, l'agent, quel que soit son grade, qui exerce en fait, tout le long de l'année, la direction des services est considéré par le protocole roumain comme n'étant que "chargé des Affaires". C'est ce qui se passe aujourd'hui pour l'Egypte: son ministre auprès du Roi Carol réside à Ankara, mais le Conseiller de Légation qui, avec deux collaborateurs du cadre diplomatique, dirige le poste de Bucarest passe, protocolairement, après tous les chargés d'affaires "ad interim".

Je ferme cette trop longue parenthèse en constatant que la Suisse bénéficie en Grèce et en Yougoslavie d'un traitement meilleur.

Les deux Conseillers de Légation qui représentent notre pays à Athènes et à Belgrade portent le titre de chargé d'affaires a.i. En fait, tout au moins au point de vue interne suisse, leurs prérogatives et leurs responsabilités équivalent à celles d'un chef de mission. Le souci de notre prestige nous eût engagés à envoyer des ministres en Grèce et en Yougoslavie. Des considérations budgétaires nous ont

- 18 -

conduits à nous contenter de chargés d'affaires. Mais nous avons cherché à concilier les deux points de vue en groupant les trois postes sous l'autorité - au moins nominale - d'un plénipotentiaire accrédité dans les trois pays.

Cette solution est-elle heureuse? Au premier abord, on serait tenté d'en contester les avantages. Il est évident que le ministre ne peut pas, de Bucarest, diriger au jour le jour l'activité de ses collaborateurs d'Athènes et de Belgrade. Pratiquement, pour tout ce qui touche à l'expédition de la besogne courante comme dans toutes les situations qui exigent des décisions rapides, ceux-ci ne relèvent que de Berne ... ou d'eux-mêmes (1). A quoi sert, donc, de les subordonner, en théorie, à un chef qui se trouve dans l'impossibilité matérielle de remplir quotidiennement sa fonction de chef? Ne vaudrait-il pas mieux leur accorder en droit la situation indépendante qu'ils occupent en fait?

En dépit des apparences, je crois qu'il faut préférer à cette solution celle à laquelle s'est rangé le Gouvernement Fédéral.

Si le ministre doit renoncer à guider, en détail, les travaux de collaborateurs fort éloignés de lui dans l'espace, il peut leur donner des instructions générales, leur recommander certaines méthodes, attirer leur attention sur certains problèmes. En leur prescrivant de lui envoyer des copies de ceux de leurs rapports qui présentent quelque impor-

(1) Spécialement à Athènes, où il n'existe aucune liaison téléphonique avec l'étranger.

- 19 -

tance, en les renseignant sur sa propre activité dans la mesure où elle est susceptible de les intéresser, il peut établir entre les trois postes une utile coordination des efforts, stimuler le zèle des agents placés sous ses ordres, leur assigner des buts et leur suggérer des moyens.

Mais pour que l'action du chef soit vraiment efficace, il faut que la parole et l'exemple viennent, le plus souvent possible, renforcer l'effet des instructions écrites et des conseils donnés de loin. Pour ma part, j'ai la conviction très ferme que de fréquents voyages à Belgrade et Athènes seront indispensables au succès de ma mission: il serait extrêmement désirable que je fusse, non seulement autorisé, mais encouragé à faire au moins une fois l'an des séjours dans les capitales de la Grèce et de la Yougoslavie. C'est en multipliant ces séjours que j'apprendrai à connaître les pays dans lesquels j'ai l'honneur de représenter le Conseil Fédéral, les hommes d'Etat qui les gouvernent, les similitudes et les différences dont il convient de tenir compte pour défendre utilement nos droits et intérêts. Plus votre ministre sera familiarisé avec les gens et les choses, plus il lui deviendra facile d'exercer la fonction directoriale que vous lui avez confiée et dont l'objet essentiel doit être, comme je l'ai déjà dit, de coordonner et d'unifier dans toute la mesure du possible l'activité des trois postes.

L'organisation actuelle doit permettre d'obtenir ce résultat, pourvu que le ministre puisse entreprendre au

- 20 -

moins un voyage annuel en Grèce et en Yougoslavie. L'accueil des groupements suisses établis dans ces deux pays m'a donné la certitude que, pour eux, un "envoyé" de la Confédération est véritablement "extraordinaire", qu'ils apprécient sa présence et qu'ils la souhaitent fréquente. Elle contribue sans aucun doute à fortifier en eux l'esprit patriotique, à leur faire prendre une conscience plus nette de la solidarité nationale, à les encourager dans la légitime ambition de maintenir et d'accroître partout où ils vivent et travaillent la bonne renommée de la Suisse.

Aux points de vue politique, juridique, administratif et militaire, les trois légations, telles qu'elles sont présentement constituées répondent certainement à tous les besoins.

Peut-être n'en est-il pas absolument de même dans le domaine économique. Cette remarque n'implique, cela va sans dire, aucun blâme à l'adresse des agents de tous grades actuellement attribués aux postes dont il s'agit. Avec les moyens très limités dont ils disposent, tous font de leur mieux pour en tirer le meilleur rendement possible.

Ce que l'on pourrait facilement améliorer, c'est l'outillage des services commerciaux, dont la documentation est souvent insuffisante. A cet égard, je dois regretter que le Département, animé d'un louable désir d'économies, ait comprimé à l'excès les crédits affectés à des achats d'ouvrages ou d'autres instruments de travail, ainsi qu'aux abon-

nements à des journaux et revues.

Un exemple vous montrera quels services peuvent rendre, dans les pays balkaniques, certains organes qui s'y publient avec une traduction française du texte original ou même exclusivement en langue française:

Le Gouvernement roumain a contingenté et soumis à des taxes spéciales, à dater du 1er juillet, plus de trois cents articles de son tarif douanier. La revue "Finances et Industrie", paraissant à Bucarest, a publié, immédiatement après leur promulgation, une traduction française intégrale de tous les textes officiels réglementant cette importante question, ce qui m'a permis de procurer sans délai au Département fédéral de l'Economie publique une documentation absolument complète. Si j'avais dû faire traduire moi-même ces textes, la besogne aurait accaparé pendant au moins quinze jours toute l'activité d'un employé. L'économie de travail et de temps que nous avons ainsi réalisée ne vaut-elle pas les 1200 lei d'un abonnement annuel ?

Malgré les déficiences que l'on peut relever dans leur outillage, nos trois légations, je le répète, accomplissent aussi bien qu'elles le peuvent leur service d'information économique.

Je m'efforce de perfectionner leurs méthodes en préconisant certaines réformes faciles à réaliser, par exemple, dans la tenue des fichiers et répertoires.

Mais l'information n'est rien si l'on n'y joint

- 22 -

l'action. Celle-ci, en matière économique, présente des caractères très différents selon qu'elle porte sur le personnel gouvernemental et administratif du pays de résidence ou qu'elle s'adresse à des personnes privées et à des organismes non-officiels.

Pour agir sur la machine de l'Etat ou, plus exactement, sur ceux qui en détiennent les "leviers de commande", nos Légations sont, je crois, au moins aussi bien équipées que celles des autres pays européens d'importance et de développement analogues. Dans ce domaine, les services qu'elles rendent sont, je crois pouvoir l'affirmer, aussi satisfaisants que possible. Sans doute le seraient-ils davantage encore si chaque poste possédait au moins un agent doté de la formation économique complète que peuvent conférer la pratique commerciale et un stage au Département fédéral de l'Economie Publique.

Mais si l'on veut que les Légations de Bucarest, Athènes et Belgrade puissent réellement aider l'industrie suisse à se créer des débouchés nouveaux, l'organisation actuelle, il faut l'avouer, est insuffisante pour obtenir des résultats de quelque importance. Le moment actuel, sans doute, ne se prêterait guère à une modification, forcément onéreuse, de l'état de choses existant. C'est en vue de l'avenir, qui ne manquera pas de faire succéder à la présente dépression une reprise des affaires, qu'il convient d'étudier dès maintenant les réformes possibles.

En période de reprise, ou même seulement de transactions normales, la tâche des Légations serait de seconder l'initiative de nos exportateurs en les renseignant sur l'état du marché, sur les méthodes à suivre pour le conquérir ou tout au moins le disputer aux nations concurrentes, sur les besoins des populations, sur les prix pratiqués et les usages observés par le commerce local, sur les maisons avec lesquelles il peut être avantageux de travailler comme sur celles dont il vaut mieux se tenir à distance, etc., etc. Il faudrait pouvoir aussi rechercher la clientèle, l'étendre, se garder en contact avec elle, éveiller et entretenir son intérêt pour nos produits.

Pour remplir toutes ces tâches et toutes celles que l'on pourrait énumérer encore, de quoi disposons-nous aujourd'hui ? 1^o) De trois chancelleries diplomatiques dont le personnel, en grande partie absorbé par l'expédition d'affaires courantes dont la nature est le plus souvent administrative, ne dispose ni du temps, ni de la mobilité nécessaires à l'accomplissement du travail multiforme dont j'ai indiqué ci-dessus quelques aspects; 2^o) de deux consulats et d'un vice-consulat honoraires (Galatz, Zagreb et Salonique); 3^o) du concours bénévole de certains groupes et de certaines personnalités suisses qui, par dévouement patriotique, se chargent parfois de besognes déterminées et limitées.

Loin de moi la pensée de sousestimer les services rendus par ces divers organes. Mais je crois que l'on pourrait

- 24 -

en améliorer le rendement dans une très forte proportion en organisant des forces aujourd'hui éparses: il s'agirait d'en faire un ensemble cohérent, une machine mue par un seul moteur.

Comment y arriver ?

Comme j'ai déjà eu l'honneur de l'exposer à l'Office Suisse d'Expansion Commerciale, le moyen le plus pratique serait d'adjoindre à la Légation de Bucarest un attaché commercial dont l'activité s'étendrait, comme celle du chef de poste, aux trois pays où ce dernier est accrédité.

Si disposé que soit votre ministre à se rendre au premier signal à Belgrade ou Athènes (1), il lui serait difficile de se faire commis-voyageur pour parcourir en tous sens les vastes territoires dans lesquels le Conseil Fédéral lui a confié nos intérêts. Or, c'est d'un véritable voyageur que nous aurions besoin si nous voulions "travailler" sérieusement le marché balkanique.

Il faudrait à ce poste un homme jeune, très allant, de préférence célibataire, formé à l'école de notre Département de l'Economie Publique et toujours prêt à boucler sa valise pour toutes destinations qui pourraient lui être assignées. Bien entendu, il serait désirable de donner à sa mission un caractère de permanence, car, en faisant des séjours périodiques

(1) Il vient d'en donner la preuve en allant par la voie des airs, à la demande de la Division fédérale du Commerce, voir le Président du Conseil yougoslave pour obtenir, dans l'affaire du "clearing", une concession jugée fort importante et en regagnant Bucarest dans la même journée.

- 25 -

au siège de nos Légations et Consulats, ainsi que dans les villes où nous avons des intérêts importants, l'agent mobile stimulerait l'activité des sédentaires, tout en conservant des relations suivies avec tous les milieux dont le concours peut être utile à nos industries exportatrices. Entre tous les points sensibles sur lesquels nous devons nous efforcer d'agir - et que son initiative pourrait multiplier - , ce "voyageur" serait un lien vivant, un moteur toujours en action.

Cependant, si, pour des motifs d'économie et de prudence, on hésitait à engager l'avenir en créant une nouvelle fonction permanente, on pourrait en faire l'essai pendant une période déterminée : une année, par exemple. Il est permis d'espérer, en effet, que l'impulsion donnée par l'effort accompli aurait des effets durables et amènerait dans le fonctionnement des services actuels des améliorations qui, une fois réalisées, pourraient être maintenues sans trop de peine: perfectionnement de l'outillage et des méthodes de travail, extension des relations déjà formées, consolidation des gains acquis, etc.

On pourrait examiner encore une autre solution, qui ne serait pas applicable seulement aux pays visés par le présent rapport, mais à tous ceux où nous avons des intérêts économiques. De même que des "inspecteurs des finances" vérifient périodiquement la comptabilité et la gestion financière de nos postes diplomatiques et consulaires, pourquoi le Département Politique et celui de l'Economie Publique ne se

- 26 -

mettraient-ils pas d'accord pour déléguer dans ces postes des "visiteurs" qui, au bénéfice d'une bonne formation technique, aideraient Légations et Consuls de Suisse à obtenir un meilleur "rendement"? Ils s'appliqueraient, par exemple, à unifier et à rendre plus pratiques les méthodes de classement des archives, signaleraient les lacunes de la documentation, suggéreraient des buts et des moyens, etc. Sans doute l'action de tels agents serait-elle moins efficace que celle d'attachés commerciaux ayant un rayon d'activité moins vaste mais qu'ils parviendraient, avec le temps, à connaître parfaitement. Elle pourrait, néanmoins, rendre d'importants services.

Toutes les considérations qui précèdent vous paraîtront sans doute peu opportunes à l'heure actuelle. Je n'en disconviens pas. Ce n'est pas pour le moment présent, c'est en vue de temps meilleurs et d'un retour - à plus ou moins longue échéance - de conditions économiques normales que je me suis permis de vous les soumettre.

Dans l'espoir que vous ne les jugerez pas tout à fait inutiles, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'hommage de mon respect.

P. du Bois